



Bureau de l'Assemblée

Déclaration¹

Appel à la libération immédiate d'Ekrem Imamoğlu, maire d'Istanbul

Réuni à Strasbourg le 19 mars 2025, le Bureau de l'Assemblée parlementaire a exprimé sa vive préoccupation face à l'arrestation du maire d'Istanbul, Ekrem Imamoğlu, du Parti républicain du peuple (CHP), quelques jours avant qu'il ne soit choisi comme candidat du CHP à l'élection présidentielle de 2028. Les autorités turques ont pris cette décision dans le cadre d'une enquête sur la corruption qui a conduit à l'arrestation de centaines de personnes, dont d'autres hommes politiques, des journalistes et des hommes d'affaires. De même, le Bureau est consterné par la décision prise hier par l'université d'Istanbul de révoquer le diplôme universitaire de M. Imamoğlu, ce qui, en vertu de la loi turque, l'empêche de se présenter à la présidence du pays.

Cela intervient malgré certains développements positifs récents dans le pays concernant le processus de paix et le rôle important de la Türkiye dans le soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, dont le Bureau se félicite.

Ces arrestations récentes semblent être motivées par des considérations politiques et vont à l'encontre de la volonté du peuple qui a élu démocratiquement M. Imamoğlu et d'autres hommes politiques détenus. En empêchant M. Imamoğlu de se présenter comme candidat à la présidence, elles visent également à intimider et à entraver l'opposition en Türkiye et à limiter le libre choix politique des citoyens turcs.

Réitérant ses précédentes résolutions sur la Türkiye, y compris la [Résolution 2459 \(2022\)](#) sur *le respect des obligations et engagements de la Türkiye*, le Bureau rappelle que la Türkiye, en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe, s'est engagée à défendre et à promouvoir les valeurs démocratiques. Il demande donc instamment aux autorités de libérer immédiatement M. Imamoğlu et d'abandonner toutes les charges infondées qui pèsent sur lui et sur les autres responsables politiques détenus. Elle demande également à l'université d'Istanbul de revenir sur sa décision de révoquer le diplôme de M. Imamoğlu.

A la lumière de ces développements, le Bureau considère que la situation en Türkiye nécessite une plus grande attention. L'Assemblée devrait intensifier ses travaux sur la Türkiye en utilisant les instruments à sa disposition, y compris la procédure de suivi (co-rapporteurs : M. Stefan Schennach, Autriche, SOC, et Lord David Blencathra, Royaume-Uni, CEPA) ainsi que la rapporteure générale sur les prisonniers politiques (Mme Azadeh Rojhan, Suède, SOC).

¹ Telle qu'adoptée par le Bureau le 19 mars 2025.